

# Promouvoir une Protection Sociale Adaptée aux Enfants



DFID, HelpAge International, Hope & Homes for Children, Institute of Development Studies, Organisation internationale du Travail, Overseas Development Institute, Save the Children UK, PNUD, UNICEF, Banque mondiale and World Vision

## Déclaration conjointe sur la promotion d'une protection sociale adaptée aux enfants

### *Exposé des motifs de la déclaration*

La protection sociale est utilisée depuis longtemps dans les pays industrialisés afin d'assurer que les avantages de la croissance économique profitent aussi aux éléments les plus pauvres et les plus marginalisés de la population, permettant ainsi de respecter le droit internationalement reconnu à un niveau de vie décent. La Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention relative aux droits de l'enfant, la constitution de l'Organisation internationale du Travail (OIT), ainsi que diverses législations sur la sécurité sociale définissent d'un commun accord la protection sociale comme l'instrument permettant à l'État de protéger ses citoyens les plus vulnérables ; en dépit de tout cela, cette protection est loin d'être la norme pour la majorité de la population mondiale, adultes aussi bien qu'enfants.

La protection sociale est généralement conçue comme l'ensemble des mesures prises par les autorités publiques pour combattre la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion ainsi que pour fournir aux citoyens des moyens de faire face aux risques majeurs auxquels ils sont susceptibles d'être exposés au cours de leur vie. La protection sociale peut permettre de renforcer l'efficacité des investissements réalisés dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement qui sont destinés à apporter à la population un ensemble de services essentiels. Investir dans la protection sociale permet non seulement de favoriser les progrès vers plusieurs des Objectifs du Millénaire pour le développement mais aussi de réduire les vulnérabilités des populations les plus pauvres face à des problèmes mondiaux tels que les effets cumulatifs de chocs économiques, l'instabilité des

prix des produits alimentaires et d'autres articles essentiels, ou les changements climatiques. De nombreuses sociétés reconnaissent que de telles mesures peuvent aussi permettre de contribuer à la cohésion sociale et plus largement à leur développement socio-économique et à leur sécurité.

Lorsqu'on n'investit pas adéquatement dans le bien-être des enfants dès leur plus jeune âge, cela a des conséquences à long terme sur ces enfants et la société entière car cela fait augmenter la probabilité qu'ils souffrent de pauvreté en tant qu'adultes et que la transmission intergénérationnelle de cette pauvreté se perpétue.

Des preuves de plus en plus nombreuses recueillies dans toute une série de pays en développement indiquent que les programmes de protection sociale peuvent améliorer la situation des enfants en termes de nutrition, de santé et d'éducation, réduire les risques de maltraitance et d'exploitation auxquels ils sont exposés et apporter des avantages à long terme au développement du pays concerné (voir la note en page 4). La protection sociale est de plus en plus considérée comme un investissement clé en termes de capital humain et pour briser le cycle de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté ; des résultats que l'on a plus de chances d'atteindre lorsqu'on tient compte de l'intérêt des enfants dès le départ.

### *Pourquoi promouvoir des approches de protection sociale adaptées aux enfants ?*

L'expérience de la pauvreté et de la vulnérabilité vécue par les enfants présente un caractère multidimensionnel et diffère de celle des adultes. En

### **La déclaration conjointe**

La présente déclaration conjointe vise à renforcer le consensus sur l'importance d'une protection sociale adaptée aux enfants. Elle décrit les vulnérabilités particulières dont souffrent les enfants et leurs familles, la manière dont la protection sociale peut profiter aux enfants, même quand elle n'est pas spécialement axée sur eux et elle expose les principes et les approches permettant de mettre en place une protection sociale tenant mieux compte des intérêts des enfants. Cette déclaration est le résultat d'une série de réunions et de débats organisés par les partenaires susmentionnés pour examiner et souligner à quel point il importe d'améliorer la protection sociale et d'assurer qu'elle tienne compte des besoins des enfants. Nous espérons que le résultat de la déclaration sera de favoriser entre les parties prenantes la poursuite du dialogue sur l'évolution des orientations et des programmes concernant une protection sociale adaptée aux enfants. Cette déclaration est ouverte à tous; pour obtenir des renseignements sur la manière de se joindre aux signataires et d'apporter son soutien à la déclaration, veuillez vous rendre sur le site : [www.unicef.org/socialpolicy](http://www.unicef.org/socialpolicy).

## Déclaration conjointe sur la promotion d'une protection sociale adaptée aux enfants

grandissant, les enfants connaissent un développement physique, psychologique et intellectuel complexe et sont également plus souvent que les adultes exposés à la malnutrition, à la maladie, aux sévices et à l'exploitation. Leur dépendance par rapport aux adultes en termes de soins et de protection signifie que la perte du soutien familial est un risque grave, plus particulièrement dans les situations de conflit, de crise humanitaire et d'épidémie de VIH et de SIDA. La discrimination à l'intérieur de la famille peut également être source de pauvreté et de malnutrition infantile, de privation d'accès aux services nécessaires, de mauvais traitements et d'exploitation. Étant donné que les femmes assument les responsabilités les plus importantes en ce qui concerne les soins et la protection des enfants, ces risques peuvent être aggravés dans les situations où les chances pour les femmes de gagner leur vie de manière indépendante sont réduites et où la répartition du pouvoir et des ressources dans le ménage est particulièrement inégalitaire.

Bien que de nombreuses mesures de protection sociale – des pensions de retraite à l'assurance-chômage – profitent déjà aux enfants sans les prendre en compte de manière explicite, on peut encore améliorer les choses en apportant des inflexions mineures à la manière dont sont conçus, mis en œuvre et évalués les programmes de protection sociale. Une protection sociale plus adaptée aux enfants leur profitera mais aussi à leurs familles, à leurs communautés et au développement de la nation dans son ensemble :

- Les enfants constituent dans la plupart des pays en développement – particulièrement les plus pauvres - plus du tiers de la population et ils tendent à être surreprésentés dans les couches les plus pauvres. En conséquence, les stratégies de développement doivent reposer sur une bonne compréhension de la nature de la pauvreté et de la vulnérabilité des enfants.
- Les stratégies d'une protection sociale adaptée aux enfants peuvent permettre de lutter contre la pauvreté chronique, l'exclusion sociale et d'atténuer les chocs externes qui sont susceptibles d'endommager

### Les principes d'une protection sociale adaptée aux enfants

Les principes suivants doivent être pris en considération dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de protection sociale adaptés aux enfants : Éviter les retombées négatives pour les enfants, réduire et atténuer les risques sociaux et économiques qui affectent directement la vie des enfants.

- Intervenir aussitôt que possible dans les situations où des enfants sont à risque afin de prévenir des conséquences préjudiciables ou dangereuses.
- Tenir compte des risques et des vulnérabilités spécifiques à l'âge et au sexe des enfants dans toute cette période de la vie.
- Atténuer les effets des chocs économiques, de l'exclusion et de la pauvreté sur les familles et reconnaître que les familles élevant des enfants ont besoin de soutien pour assurer à ceux-ci l'égalité des chances.
- Prendre des dispositions spéciales pour joindre les enfants qui sont plus particulièrement vulnérables ou exclus, y compris les enfants qui ne sont pas pris en charge par leurs parents, ceux qui sont marginalisés au sein de leur famille ou de leur communauté en raison de leur sexe, de leur origine ethnique, du VIH/SIDA ou d'autres facteurs.
- Tenir compte des mécanismes et de la dynamique interne aux ménages qui sont susceptibles d'influencer la manière dont le contact avec les enfants est obtenu et porter une attention particulière à la répartition du pouvoir entre les hommes et les femmes au sein du ménage et plus globalement dans la communauté.
- Prendre en compte la voix et l'opinion des enfants, des personnes qui s'occupent d'eux et des jeunes dans la manière d'envisager et de concevoir les systèmes et les programmes de protection sociale.

irréversiblement tout au long de leur vie les capacités et les chances des enfants.

- Étant donné leur âge et leur statut social, les enfants ont pratiquement et légalement une moindre capacité de revendiquer leurs droits en l'absence du soutien solide que peuvent leur apporter des stratégies de protection sociale.
- Une protection sociale adaptée aux enfants peut permettre de lutter contre les risques d'exclusion encore plus graves encourus par les enfants qui font partie de communautés marginalisées et par ceux qui souffrent de discrimination à cause de leur sexe, de handicaps, du VIH et du SIDA ou d'autres facteurs comme par exemple des

## Déclaration conjointe sur la promotion d'une protection sociale adaptée aux enfants

normes socioculturelles ayant pour effet de marginaliser les enfants et de les rendre vulnérables.

### *Une protection sociale adaptée aux enfants, qu'est-ce que cela signifie ?*

Une protection sociale adaptée aux enfants est une approche à base factuelle qui vise, en prenant en compte différentes dimensions du bien-être des enfants, à leur offrir le maximum de possibilités et de chances de se développer. Elle se consacre à lutter contre les désavantages, vulnérabilités et risques sociaux inhérents dont les enfants peuvent souffrir en raison du milieu social où ils sont nés ainsi que contre ceux qui peuvent les affecter plus tard en raison de chocs externes. Cette protection sociale est par conséquent mise en œuvre de la façon la plus efficace par des approches intégrées.

Concrètement, une protection sociale adaptée aux enfants doit se consacrer à l'amélioration de leur bien-être, c'est-à-dire : nutrition infantile et maternelle adéquate, accès à des services essentiels de qualité pour les plus pauvres et les plus marginalisés, soutien aux familles et aux personnes qui ont des enfants à charge pour leur permettre de mieux s'occuper des enfants et de leur consacrer plus de temps, lutte contre les inégalités entre sexes, prévention de la discrimination et des sévices au sein du foyer comme en dehors, réduction du travail des enfants, amélioration de l'accès à l'emploi et à des activités génératrices de revenus pour les personnes qui ont des enfants à charge, préparation des adolescents à la vie active en tenant compte de leur rôle présent et futur en tant que travailleurs et en tant que parents.

Bien que la diversité des programmes de protection sociale et des contextes implique l'impossibilité de donner une définition unique de ce qui constitue un programme de protection sociale adapté aux enfants, certains principes clés doivent être pris en considération dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de tout programme de ce genre (voir l'encadré en page 2). Prenant en compte ces principes et ces objectifs, un système de protection sociale adapté aux enfants assure

que des capacités et des ressources institutionnelles sont disponibles pour permettre de mettre en œuvre de manière efficace et efficiente des instruments appropriés comme ceux décrits ci-dessous :

- **Transferts sociaux** : des transferts réguliers et prévisibles (monétaires ou en nature ainsi que sous forme d'exemptions de charges) des autorités gouvernementales ou locales en faveur des individus ou des familles peuvent permettre de réduire la pauvreté et la vulnérabilité des enfants, leur assurer un accès aux services sociaux essentiels et réduire les risques d'exploitation et de sévices auxquels ils font face.
- **Assurances sociales** : elles permettent d'offrir un accès aux soins de santé pour les enfants ainsi que des services de soutien aux communautés et d'autres mécanismes communs de lutte contre le risque qui profitent à l'ensemble des ménages et des individus, de préférence en accordant des exonérations de charges aux plus pauvres.
- **Services sociaux** : des services familiaux et communautaires qui bénéficient aux familles et qui favorisent l'emploi des jeunes et des adultes, offrent des mécanismes de prise en charge des enfants en dehors du milieu familial, un soutien additionnel pour intégrer les enfants vulnérables et exclus dans le système d'éducation, des services de bien-être social comprenant soutien aux familles, services de protection de l'enfance et aide pour obtenir les autres services et prestations disponibles.
- **Politique, législation et dispositions réglementaires** : destinées à protéger l'accès des familles aux ressources et à l'emploi et à les aider à élever leurs enfants, y compris pour les plus pauvres l'accès aux services sociaux essentiels, aux congés de maternité et de paternité, à leurs droits de succession et à des mesures législatives anti-discrimination.

## Déclaration conjointe sur la promotion d'une protection sociale adaptée aux enfants

Les caractéristiques de conception et de mise en œuvre de ces programmes impliquent des choix en termes d'instruments utilisés, de mécanismes de ciblage, d'éventuels dispositifs de conditionnalité et d'application par étape qui devront être définis en fonction de facteurs contextuels comme l'économie, l'analyse de la pauvreté et de la vulnérabilité, les données et les tendances démographiques, les taux de prévalence du VIH et du SIDA, la disponibilité des ressources, les services existants, le contexte politique et institutionnel et les capacités administratives ainsi que la base factuelle disponible.

### Comment obtenir la mise en place d'une protection sociale adaptée aux enfants ?

Pour améliorer la protection sociale et mieux l'adapter aux enfants, gouvernements et partenaires internationaux du développement peuvent prendre les mesures suivantes. Toutes ces mesures doivent reposer sur les principes d'une protection sociale adaptée aux enfants (voir encadré page 2) :

- *S'assurer que toutes les politiques et tous les programmes de protection sociale déjà en place sont adaptés aux enfants.* Examiner la conception et l'application des politiques et des programmes de protection sociale existants pour s'assurer qu'ils sont adaptés aux enfants, y compris en tenant compte des points de vue exprimés par les enfants, les jeunes et les personnes qui s'occupent d'eux.
- *Mise en œuvre progressive.* Définir des priorités et organiser le développement et la mise en œuvre par étapes de la politique définie, de façon à mettre en place progressivement un ensemble de mesures de protection sociale qui soit accessible à tous ceux et celles qui sont dans le besoin et qui prenne en compte les intérêts des enfants de la manière la plus complète.
- *Accroître les ressources disponibles.* Les autorités gouvernementales comme les donateurs doivent chercher à améliorer la place des programmes de protection sociale dans leurs budgets et accroître les ressources qui leur sont consacrées.
- *Améliorer les capacités et la coordination à tous les*

*niveaux.* La conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'une protection sociale en faveur des enfants mobilisent des acteurs très divers; en conséquence, de larges efforts de sensibilisation sont nécessaires et pour mobiliser la volonté politique et renforcer les capacités et la coordination intersectorielle.

- *Assurer équilibre et synergies entre les transferts sociaux et les services sociaux.* Des investissements adéquats en faveur de transferts et des services sociaux coordonnés sont nécessaires pour donner à la protection sociale toute sa portée, son efficacité et en obtenir les résultats attendus.
- *Continuer à renforcer la base factuelle d'une protection sociale adaptée aux enfants et s'assurer que les résultats des recherches menées sur la question soient largement diffusés.* La poursuite des recherches, l'analyse ventilée des données, le suivi et l'évaluation des résultats sont indispensables pour mieux comprendre la manière de concevoir et de mettre en œuvre des programmes efficaces qui auront le maximum de résultats positifs possibles pour les enfants (particulièrement dans les pays à bas revenus) et la façon dont les approches adaptées aux enfants profitent plus globalement au développement de la communauté et du pays. Il importe dans ce contexte de prendre en compte la voix et l'opinion des enfants et des personnes qui les ont à charge, pour comprendre et concevoir ces systèmes et ces programmes.

## Déclaration conjointe sur la promotion d'une protection sociale adaptée aux enfants

**Note** : il existe une documentation de plus en plus importante sur la question des effets des programmes de protection sociale sur les enfants. Au Brésil et au Mexique par exemple, des programmes de transferts monétaires bien ciblés et budgétairement acceptables ont permis de réduire la pauvreté et les inégalités (voir Soares, Fabio Veras et al., « *Cash Transfer Programmes in Brazil: Impacts on inequality and poverty* », International Poverty Centre Working Paper, n° 21, juin 2006). Précédemment au Brésil, un programme comprenant à la fois des transferts et des services sociaux avait aussi permis de réduire le travail des enfants (Yap, Yoon-Tien, Guilherme Sedlacek et Peter F. Orazem, « *Limiting Child Labor Through Behavior-Based Income Transfers: An experimental evaluation of the PETI program in rural Brazil* », Banque mondiale, mis à jour en juin 2002). Au Bangladesh, le programme Alimentation pour l'éducation (*Food for Education*) a fait augmenter les inscriptions scolaires de 35,2% entre 1992 et 1994 ; les inscriptions des filles de 43,6% (Barrientos, Armando et Jocelyn De-Jong, « *Child Poverty and Cash Transfers* », CHIP Report, n° 4, Childhood Poverty Research and Policy Centre, 2004). Ce programme a aussi eu des effets sur le travail des enfants (Ravallion, Martin et Quentin T. Wodon, « *Does Child Labour Displace Schooling? Evidence on behavioural responses to an enrollment subsidy* », *The Economic Journal*, vol. 110, n° 462, mars 2000). Les enfants pauvres qui bénéficient en Afrique du Sud d'une forme d'allocations familiales (*South African Child Support Grant*) sont plus fréquemment inscrits à l'école pendant les années qui suivent son versement que les enfants au même niveau de pauvreté qui ont le même âge (Case, Anne, Victoria Hosegood et Frances Lund, « *The Reach and Impact of Child Support Grants: Evidence from KwaZulu-Natal* », *Development Southern Africa*, vol. 22, n° 4, pp. 467–482, octobre 2005). Parmi les familles sud-africaines qui touchent une pension vieillesse, l'état de santé et la taille des enfants du ménage s'améliorent (Case, Anne, « *Does Money Protect Health Status?* », Working Paper, n° 8495, National Bureau of Economic Research, octobre 2001). En Namibie, un pourcentage significatif des pensions vieillesse est dépensé pour l'éducation des enfants (Devereux, Stephen, « *Social Pensions in Namibia and South Africa* », IDS Discussion Paper, n° 379, Institute of Development Studies, février 2001). Le programme national *Chile Solidario* qui combine travail social, accès préférentiel aux services, transferts monétaires et aide à l'emploi, a aussi obtenu des résultats probants dans la réduction de la pauvreté ; il a fait augmenter l'emploi des adultes, les inscriptions scolaires des enfants, y compris au préscolaire, et a fait connaître d'autres services sociaux et entraîné leur utilisation (Galasso, Emanuela, « *'With Their Effort and One Opportunity': Alleviating extreme poverty in Chile* », Development Research Group, Banque mondiale, mars 2006).

## Déclaration conjointe sur la promotion d'une protection sociale adaptée aux enfants

### BIBLIOGRAPHIE SUPPLÉMENTAIRE

- Anderson, Edward, and Sarah Hague, 'The Impact of Investing in Children: Assessing the cross-country econometric evidence', Overseas Development Institute and Save the Children UK, London, June 2007.
- Blank, Lorraine, and Sudhanshu Handa, '[Social Protection in Eastern and Southern Africa: A framework and strategy for UNICEF](#)', Thematic Report, UNICEF Eastern and Southern Africa Regional Office, Nairobi, 2008.
- Galasso, Emanuela, '[With Their Effort and One Opportunity](#)': [Alleviating extreme poverty in Chile](#)', Development Research Group, World Bank, Washington, D.C., March 2006.
- Gentilini, U., and S.W. Omamo, '[Unveiling Social Safety Nets](#)', World Food Programme, Rome, Italy, November 2009.
- Greenburg, Aaron, 'Strengthening the Social Welfare Sector: Expanding the reach and effectiveness of cash transfers', Advocacy Brief, UNICEF (forthcoming, 2009).
- Holzmann, Robert, and Steen Jørgensen, '[Social Risk Management: A new and conceptual framework for social protection and beyond](#)', Social Protection Discussion Paper Series, no. 0006, World Bank, Washington, D.C., February 2000.
- International Labour Office, '[Can Low-Income Countries Afford Basic Social Security?](#)', Social Security Policy Briefings, no. 3, ILO, Geneva, 2008.
- International Labour Office, Social Security Department, '[Social Security for All: Investing in social justice and economic development](#)', Social Security Policy Briefings, no. 7, ILO, Geneva, 2009.
- International Labour Organization, Social Security Department, '[Social Health Protection: An ILO strategy towards universal access to health care – A consultation](#)', Issues in Social Protection Discussion Paper, no. 19, ILO, Geneva, August 2007.
- Jones, Nicola, 'Child Protection and Broader Social Protection Linkages in West and Central Africa', Regional Thematic Report, no. 5, UNICEF West and Central Africa Regional Office, Dakar, 2008.
- Miller, Candace, and Aaron Greenberg, '[Enhanced Protection for Children Affected by AIDS](#)', UNICEF, New York, March 2007.
- Sabates-Wheeler, Rachel, and Stephen Devereux, 'Transformative Social Protection: The currency of social justice', in Armando Barrientos and David Hulme, editors, *Social Protection for the Poor and Poorest: Concepts, policies and politics*, Palgrave Macmillan, Basingstoke, Hampshire, UK, April 2008.
- Sabates-Wheeler, Rachel, and Stephen Devereux, editors, 'Debating Social Protection', *IDS Bulletin*, vol. 38.3, Institute of Development Studies, Brighton, UK, 2007.
- Slater, Rachel, and Matseliso Mphale, '[Cash Transfers, Gender and Generational Relations: Evidence from a pilot project in Lesotho](#)', Overseas Development Institute, London, 2008.
- Temin, Miriam, '[Expanding Social Protection for Vulnerable Children and Families: Learning from an institutional perspective](#)', Working Paper, United Nations Inter-Agency Task Team on Children and HIV and AIDS, Working Group on Social Protection, New York, March 2008.
- United Nations Economic and Social Council, '[Enhancing Social Protection and Reducing Vulnerability in a Globalizing World](#)', Report of the Secretary-General, United Nations, New York, 7 December 2000.
- World Bank, *World Development Report 2007: Development and the next generation*, World Bank, Washington, D.C., 2006.

**LIENS UTILES**

**DFID UK**

[Social Protection](#)

**HelpAge International**

[Social Protection](#)

**Hope & Homes for Children**

[Home page](#)

**Institute of Development Studies**

[Centre for Social Protection](#)

**International Labour Organization**

[Social Security Department](#)

[International Programme on the Elimination of](#)

[Child Labour](#)

[Global Extension of Social Security](#)

**Overseas Development Institute**

[Social Protection Programme](#)

**Save the Children UK**

[Home page](#)

**UNDP**

[Poverty Reduction](#)

[International Policy Centre for Inclusive Growth](#)

**UNICEF**

[Policy Advocacy and Partnerships for Children's](#)

[Rights](#)

[Innocenti Research Centre](#)

**World Food Programme**

[Home page](#)

**World Bank**

[Children & Youth](#)

[Social Protection & Labor](#)

Août 2009

© Department for International Development, Royaume-Uni (DFID UK), HelpAgeInternational, Hope & Homes for Children, Institute of Development Studies, Organisation internationale du Travail, Overseas Development Institute, Save the Children UK, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Banque mondiale

Comptes rendus, résumés, reproductions et traductions du présent document sont librement autorisés à condition de ne pas être destinés à un usage commercial quel qu'il soit.

Des copies de la présente déclaration ainsi que de plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse Internet suivante : [www.unicef.org/socialpolicy](http://www.unicef.org/socialpolicy)



THE WORLD BANK

Photo de couverture: © UNICEF/NYHQ2006-2399/Markisz; UNICEF/NYHQ2007-1889/Estey; UNICEF/NYHQ2005-1357/Bezhaeva; UNICEF/NYHQ2008-0800/Isaac.